



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le lundi 17 juillet 2023 à 19 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route 222, Municipalité de Racine

Sont présents : Maire suppléant Adrien Steudler

Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Absence (s) : Maire Mario Côté

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 04 par monsieur Adrien Steudler, maire suppléant de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-07-137

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Adrien Steudler, maire suppléant de Racine ;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 19 h 06 et se termine à 19 h 30.

- Nouveaux branchements;
- Vidange des étangs aérés.



4. RÉOLUTIONS

2023-07-138

4.1 Octroi de contrat de la vidange des étangs aérés

ATTENDU la nécessité d'effectuer la vidange des cellules 3 et 4 des étangs aérés, notamment pour des raisons environnementales;

ATTENDU les soumissions reçues;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité octroie le mandat de la vidange des cellules 3 et 4 des étangs aérés à Environnement Terra Vestra inc. pour les coûts suivants excluant les taxes applicables:

- 14 760 \$ pour la mobilisation/démobilisation du chantier, transport des équipements;
- 13 860 \$ pour la fourniture et installation d'une géomembrane et d'un géotube de 45pi X 100pi d'une capacité de 100 à 115 tonnes de matières sèches;
- 288 \$ par tonne de matières sèches pour le pompage et la déshydratation des boues (la quantité de matières sèches est estimée à 100 tonnes, conformément au rapport de 2023).

2023-07-139

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Louise Lafrance Lecours, propose la levée de la séance à 19 h 34.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière